

Formulaire Demande d'exonération TEOM 2026

Année N pour année N+1 - A nous faire parvenir avant
le 31 juillet 2025

Situation du LOCAL

- Entreprise :
- Adresse :
- CP : Commune :
- Tél : Mail :
- Représentée par :
.....
- Numéro de SIRET :
- ACTIVITE : Code APE :
- Atteste faire éliminer ses déchets désignés ci-dessous :
.....
.....
- Par les prestataires suivants :
.....
.....

Joindre les justificatifs (contrat, factures récentes)

Propriétaire du LOCAL

- NOM et PRENOM ou SOCIETE :
- Adresse (si différente de celle du local) :
-
-

Demande d'exonération

Sollicite une exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2026 pour les locaux professionnels que nous exploitons, référencés au cadastre :

(Identification de la parcelle et de la section sur www.cadastre.gouv.fr)

- N° de section :
- N° de plan :
- N° d'invariant (sur le relevé de propriété) :

Les déclarations consignées sur la présente déclaration sont certifiées EXACTES par le soussigné

Fait à

Cachet et signature

Le



Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé et non informatisé par le Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux sis au Châtelet-en-Brie (77820), 1 rue des petits champs afin d'étudier si vous remplissez les conditions pour bénéficier de l'exonération de la TEOM.

Le responsable de traitement a désigné l'ADICO sise à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données.

Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investie la CCBRC (Article 1521 du Code général des impôts).

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Institutions concernées et élus du Conseil Communautaire.

Les données sont conservées pendant une durée de 2 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit d'opposition au traitement. Vous bénéficiez également d'un droit à la limitation du traitement. Les droits à la portabilité et à l'effacement ne s'appliquent pas à l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits.

Si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

